

für seinen Verzicht auf eben dieses Amt, vgl. neben AH 76, 241 auch AH 65/30.

2) s. EA VI 2, 1146 (Nr. 549)

Original - AH 65, 366-366a - Blatt 366a leer

180

1713 April 28., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

Wie er aus guter Quelle erfahre, sei er, [Zurlauben], von den ihm "*dans le temps de la guerre passé [den 2. Villmergerkrieg von 1712 gemeint, in welchem Zurlauben Zuger Landeshauptmann war]*" widerfahrenen Beleidigungen derart "*degouté*", dass er sich nun weigere "*d'estre Landame, et memement ... [de] vous presenter a la Commune. [Nichtsdestotrotz wurde Zurlauben dann an der am 7. Mai 1713 in Zug stattfindenden Landsgemeinde zum Ammann gewählt.]¹ Les ressentimens d'un Coeur bien né, et d'un Gentilhomme en des certaines matieres sont Compatibles; Vous avez toutes les raisons du monde; Mais enfin tout a tourné en votre honneur Vous etes estimé, et honoré plus que iamais, et cela est de notorité publique. Cela etant ... vous devez assez a vous, mais vous devez plus a la Patrie, et a vos Amis, parmi les quels vous scavez que les deux Ambassadeurs [neben Beretti-Landi den franz. Ambassador François-Charles de Vintimille, Comte du Luc, gemeint] ne sont pas des moindres. Je viens donc avec la present[e] a vous prier, et coniurer au nom de dieu, et des Saints, et de tout ce qui vous est plus cher pour repondre a l'amitie de son ex.^{ce} [des franz. Ambassadoren], et a la mienne que vous changiez sentiment, que vous paroissez a la Commune, ou [attendez] tout au moins dans votre maison [den Weingartenhof in Zug gemeint], sans vous absenter, ou la necessité et la reputation, que vous avez du Public viendra vous chercher, et que vous ne refusiez pas en suite l'employ, que la Patrie vous donnera. C'est avec la plus forte efficace, et cordialité, que Je vous fait cette instance; J'espere que vous ne nierez pas cette faveur, que ie vous demande a mains iointes; et en attendant, et esperant, que vous suivrez mes Conseils ..., ie demeure ...*

Je donnerai part de tout a son ex.^{ce}, qui me scaura bon gré de l'office que

ie vous ai passé assurancement."

1) vgl. Zumbach/Ammänner 186

Original - AH 65, 367-368

181

1705 Mai 13., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER AMMANN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Je vous considere ... occupé pour l'instruction¹ de la diete [der mit Mailand/Spanien verbündeten VII kath. Orte - IX ausg. GL und SO - vom 18./19. Mai 1705 in Luzern]², et ie suis persuadé, que le temps estant fort court, ie vous donnerai de l'embaras a vous prier de faire un tour a Zurigue [- Zurlauben fungierte im Handelsstreit zwischen Mailand/Spanien und Zürich als Vermittler! -]³. Mais le service du Roy [P h i l i p p V.] le demande instamment, et ie me Confie a vous plus qu'a personne, et i'ai deia écrit a ... l'Ambassadeur de France [Roger Brulart, Marquis de P u y s i e u x], che[!] ie me prevaudrais[?]⁴ de vous. Vous ne ferez pas des depenses sans estre recompensé.

La negociation est exprimé dans la copie de lettre icy iointe de ... l'Ambassadeur de France, laquelle vous aurez la bonté de ne montrer pas, mais vous tirerez d'elle toutes les instructions necessaires, et dans un papier a part vous ... en trouverez les articles pour pouvoir parler.

Pour nous pouvoir parler clairement, nous connoissons, qu'il est long temps, qu'a Zurigue on ne cherche qu'a nous anuyer. Je le Connois par une infinité de demeulles [=démêlés?]⁵, et particulièrement par celles de ne admettre mon Caractere [eines Ambassadors], quoique on ait admis ... le Comte [Carlo] C a s a t i [bis 1703 span. Ambassador und somit Vorgänger von Beretti-Landi], de maniere que ie suis resolu de faire incessamment remarquer a ces Messieurs [gemeint Bürgermeister und Rat von Zürich] que ie ... ne ... [souffre] plus qu'ils me coyonnent pour dire un beau mot Italien.

Il faut pourtant parler fortement, mais doucement aussi, affin qu'il ne se plaignent pas avec raison, et que si on fera quelque resolution, ils n'aient qu'a attribuer le dommage a leur conduite.